CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

# RÈGLEMENT N<sup>O</sup> SQ-2019-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-2019 CONCERNANT LA CIRCULATION LE STATIONNEMENT LA PAIX ET BON ORDRE

**ATTENDU** l'adoption du Règlement SQ-2019 lors de la Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 mars 2020 ;

**ATTENDU QU**'aucune peine et pénalité n'est prévue pour quiconque contrevient à l'article 79 du Règlement SQ-2019 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification à ce règlement ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donnés par le conseiller monsieur André Cliche lors de la Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 19 février 2021 ;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur André Cliche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'adopter le règlement numéro SQ-2019-1 amendant le règlement numéro SQ-2019 comme suit :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

#### **ARTICLE 2**

L'article 82 – Peines et pénalités doit être modifié en y ajoutant l'article 79, sur les nuisances provenant de lumière, comme suit :

Quiconque contrevient à la signalisation installée conformément à l'article 28 ou à l'une des dispositions des articles 29, 36, 37, 39, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 62, 63, 65, 67, 68, 69, 71, 73, 78 et 79 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 200 \$.

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Transair Chali

François Ghali Véronique Cronier

Maire Directrice générale par et

Secrétaire-trésorière par intérim

Avis de motion et dépôt donné le : 19 février 2021 Adoption du règlement le : 19 mars 2021 Avis d'entrée en vigueur le : 1er avril 2021